



AIDES

Stages à l'étranger infra bac

Publics concernés

- #Apprenti
- #Lycéen
- #Particulier

Domaines secondaires

- [#Europe et international](#)
- [#Mobilité internationale](#)
- [#Lycées](#)
- [#Éducation et formation](#)
- [#Formation professionnelle](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle. Une expérience internationale constitue un atout précieux de développement professionnel et personnel, souvent décisif au moment de rechercher un emploi.

Objectif

- Donner aux jeunes les meilleures chances de réussite dans leurs études et leur future insertion professionnelle grâce à une expérience internationale,
- Contribuer à la réalisation d'un stage professionnel à l'étranger d'une durée de 2 semaines minimum pour les jeunes inscrits dans un établissement d'enseignement ou auprès d'un organisme de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et autorisés par dérogation, à cumuler un financement ERASMUS+ pour la même mobilité.

Calendrier

Les dispositions du règlement régional s'appliquent pour les mobilités de stage à l'étranger infra bac à compter de l'année académique 2025-2026.

Bénéficiaire

- Lycéen
- Apprenti
- Stagiaire de la formation professionnelle

inscrit dans un établissement d'enseignement ou de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine (lycées publics ou privés sous contrat, CFA, MFR, EREA, opérateurs de formation), et réalisant dans le cadre de son cursus en formation initiale ou continue (Infra Bac jusqu'au niveau 4 inclus), un stage professionnel à l'étranger.

Montant

Les actions présentées dans ce volet d'intervention sont mises en place chaque année dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à la politique « Mobilité Internationale » sur l'année civile.

L'aide régionale est susceptible d'être accordée sous la forme d'une bourse qui se décompose comme suit :

- Une aide forfaitaire au séjour de 80 € maximum par semaine complète de stage (une semaine est réputée complète lorsqu'elle comporte au minimum trois jours ouvrés),
- Un bonus de 20 € maximum par semaine pour les apprenants ayant un statut de boursier, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

Les dates de trajet ne sont pas prises en compte dans le calcul de la bourse.

Pour les apprenants en situation de handicap, les frais supplémentaires dans le cadre du stage pourront être pris en charge par la Région sur présentation de factures (hors frais de taxi individuel, dans la limite de 1000 € par stage) déduction faite des financements spécifiques obtenus par ailleurs.

Cette aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine contribue à la réalisation par l'apprenant du séjour à l'étranger mais ne saurait couvrir l'intégralité des frais afférents. Il convient donc pour l'apprenant de s'assurer avant le départ de disposer d'un budget complémentaire couvrant tous les frais.

Critères de sélection

Votre formation

- Le stage doit s'inscrire dans le cadre d'une formation délivrée par un établissement reconnu et habilité par l'Etat à délivrer des diplômes.

Votre situation

- Vous devez avoir **moins de 31 ans** à la date du début de stage.
- Si vous êtes de **nationalité étrangère**, vous **ne pouvez pas faire votre stage dans votre pays d'origine**.
- Si vous êtes de nationalité française, et que vous partez faire un stage dans un pays **dont vous avez aussi la nationalité**, vous devrez fournir **un contrat de location à l'étranger** pour recevoir l'aide.
- Si votre entreprise de stage est située à **moins de 100km** de votre domicile en France, vous devrez fournir **un contrat de location à l'étranger** pour recevoir l'aide.

Votre stage

- Le stage doit se dérouler **à l'étranger en dehors du territoire français**. Les stages se déroulant dans un territoire, département, région ou collectivité d'outre-mer ne sont pas éligibles.

Les stages auprès d'entreprises étrangères, effectués **en télétravail depuis la France**, ne sont pas éligibles.

- Le stage doit durer au minimum **2 semaines consécutives**.
- Le stage doit **correspondre à une mise en situation professionnelle**.

Il doit se faire dans **une seule entreprise ou structure d'accueil** et vous devez avoir **signé une convention de stage**.

- Votre établissement en Nouvelle-Aquitaine doit vérifier et s'assurer que **les conditions d'accueil et de stage sont satisfaisantes**.
- Vous **ne pouvez pas recevoir cette bourse** si vous avez déjà :
 - Une autre aide de la **Région Nouvelle-Aquitaine** pour le même stage
 - Un financement d'un **Opérateur de Compétences (OPCO)**. Le financement OPCO lorsqu'il est possible reste la priorité pour les apprentis
 - Une aide **Erasmus+**

Exception possible si vous êtes :

- Elève boursier
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Apprenti (sans financement OPCO pour le même stage)

Votre demande de bourse

- Vous devez créer votre demande **avant la date de début de stage**.

Si vous créez la demande **après la date de début de stage**, elle sera **automatiquement refusée**.

Comment faire ma demande ?

La demande de bourse régionale doit être **créée** avant le départ en stage. **L'envoi** de la demande sera à effectuer dans un délai maximum de 2 mois après la date de fin stage.

La demande de bourse doit être co-instruite favorablement sur la plateforme de gestion des aides régionales par l'établissement d'enseignement ou de formation.

La création de votre demande d'aide s'effectue sur notre plateforme en ligne "Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine" **avant la date de début du stage**.

La plateforme est accessible par le bouton "Créer mon dossier" en bas de cette page. Il est nécessaire de créer un compte sur notre plateforme si vous n'en possédez pas un.

Après avoir créé votre compte, vous pourrez renseigner les informations demandées, déposer les pièces justificatives nécessaires.

Un **tutoriel d'aide "Comment bien saisir ma demande"** est à votre disposition, dans les documents à télécharger en bas de la page, pour vous accompagner dans cette démarche.

Pièces constitutives de la demande :

- Un CV (Curriculum Vitae)
- La carte d'identité (recto-verso) ou le passeport, ou la carte de séjour pour les ressortissants étrangers, en cours de validité
- La convention de stage signée par l'entreprise à l'étranger, l'établissement d'enseignement/de formation de la Région Nouvelle-Aquitaine et le stagiaire (les contrats de travail ne sont pas acceptés)
- Une attestation sur l'honneur du chef d'établissement précisant si l'apprenant bénéficie ou pas d'une bourse ERASMUS+ pour la même mobilité
- L'attestation de fin de stage précisant les dates réelles de début et de fin de stage effectué, **signée par l'entreprise à l'étranger et contresignée par l'établissement** d'enseignement/formation en Nouvelle-Aquitaine.

En supplément, le cas échéant :

- L'attestation définitive d'attribution de bourses sur critères sociaux de l'année académique de l'année de la mobilité, délivrée en France
- Le contrat d'apprentissage en cours de validité
- Un justificatif de statut de stagiaire de la formation professionnelle
- Une attestation de l'OPCO confirmant le refus d'une aide financière pour la même mobilité
- Un contrat de location à l'étranger si l'entreprise d'accueil est située à moins de 100 km du lieu de résidence en France
- Un contrat de location à l'étranger si l'apprenant français effectue un stage dans un des pays dont il a également la nationalité (plurinationaux)
- Une carte d'invalidité.

La Région se réserve le droit de demander des compléments d'informations ou documents complémentaires et de faire des contrôles aléatoires.

Correspondants

• Direction de la jeunesse et de la citoyenneté

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption